

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

## Délibération n°2020.CA.69

Intitulé et descriptif de l'objet :

**Délibération du conseil portant sur le choix des quatre représentants d'agglomérations urbaines, dont deux représentent des agglomérations du département de Bourgogne et les deux autres des agglomérations du département de Franche-Comté, sur la proposition de désigner Grand Besançon Métropole et Dijon Métropole pour siéger au conseil.**

Délibération présentée :

**Pour décision**

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015, notamment son article 10 5° b),

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 9 novembre 2020 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration de l'établissement organisées du 2 au 6 novembre 2020,

Considérant que le conseil d'administration a été réuni en formation « restreinte » aux seuls membres élus le 19 novembre 2020.

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Effectif statutaire : 24 (formation restreinte aux seuls élus)</li><li>• Membres en exercice : 24 (effectif statutaire-sièges vacants)</li><li>• <b>Quorum : 13</b></li><li>• Membres présents : 24</li><li>• Membres représentés : 0 (nombre de personnes ayant donné procuration)</li><li>• Total : 24</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Refus de vote : 0</li><li>• Abstention(s) : 0</li><li>• <b>Votants : 24</b> (total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</li><li>• <b>Blanc(s) ou nul(s) : 0</b> (en cas de vote à bulletin secret)</li><li>• <b>Suffrages exprimés : 24</b> (= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</li><li>• Pour : 24</li><li>• Contre : 0</li></ul>

Le Conseil d'administration adopte la délibération, Grand Besançon Métropole et Dijon Métropole sont désignées pour siéger au conseil.

Les identités des représentants seront communiquées en amont de la séance du 2 décembre 2020.

Fait le 19 novembre 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC  
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »